



Assemblée générale

Distr. générale
6 décembre 2002
Français
Original: anglais

Cinquante-septième session

Point 111 de l'ordre du jour

Examen de l'efficacité du fonctionnement administratif et financier de l'Organisation des Nations Unies

Esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005

Rapport du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

1. Le Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires a examiné le rapport du Secrétaire général sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005 (A/57/85). Au cours de ses délibérations, le Comité consultatif s'est entretenu avec des représentants du Secrétaire général, qui ont fourni des informations et des éclaircissements supplémentaires.

2. D'après le paragraphe 2 du rapport, le Comité consultatif note que l'estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2004-2005 a été établie à partir du montant actuel des crédits ouverts et des engagements de dépenses correspondants, qui s'élève à 2 699 900 000 dollars. Sur cette base, le Secrétaire général propose une estimation préliminaire des ressources à prévoir pour l'exercice biennal 2004-2005, aux taux initiaux de 2002-2003, qui s'élève à 2 857 900 000 dollars, comme le montre le tableau figurant au paragraphe 2 du rapport. Comme il est indiqué au paragraphe 12 du rapport du Secrétaire général, l'estimation préliminaire, sans tenir compte du crédit correspondant aux missions politiques spéciales, fait apparaître une croissance réelle de 47,8 millions de dollars, soit 1,8 %, par rapport au montant des crédits ouverts et ressources connexes au titre de l'exercice 2002-2003. Si l'on tient compte des missions politiques spéciales, le montant total de l'estimation préliminaire de 2 857 900 000 dollars représente, par rapport aux crédits ouverts au titre de l'exercice biennal 2002-2003, une augmentation de 158 millions de dollars, soit 5,8 %.

3. Le Comité consultatif rappelle qu'il a fait observer, au paragraphe 3 de son rapport précédent sur l'esquisse budgétaire (A/55/685), que l'esquisse budgétaire a pour but de donner aux États Membres une première idée des ressources qui seront nécessaires pour l'exercice biennal à venir.



4. Comme il est indiqué au paragraphe 3 du rapport du Secrétaire général, un montant de 25,3 millions de dollars serait requis au cours de l'exercice biennal 2004-2005 pour la budgétisation intégrale des postes qui sont financés partiellement au cours du présent exercice biennal. Il s'agit de nouveaux postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, dont le coût avait été limité à 50 % pour l'exercice biennal 2002-2003. Le Comité consultatif prend note de la proposition faite par le Secrétaire général, au paragraphe 3 de son rapport, selon laquelle on envisage que le coût de tous les nouveaux postes proposés sera calculé sur la base de leur coût intégral. **Le Comité consultatif n'a pas trouvé d'arguments convaincants pour modifier les paramètres utilisés actuellement pour calculer le coût des nouveaux postes de la catégorie des administrateurs et fonctionnaires de rang supérieur, étant donné les retards enregistrés par le Secrétariat pour le recrutement des candidats à de nouveaux postes et afin de maintenir la transparence que permet la séparation entre les retards dans le recrutement pour les nouveaux postes et le taux de vacance pour les postes établis.**

5. Comme il est indiqué au paragraphe 4 du rapport, des crédits d'un montant de 47,8 millions de dollars, affectés au financement de dépenses non renouvelables en 2002-2003, ne seront plus nécessaires. Ils concernaient essentiellement des travaux non récurrents effectués pour renforcer la sécurité des bâtiments au Siège et dans les bureaux extérieurs; il s'y ajoute les coûts non récurrents des services de fond et d'information fournis à l'occasion des sessions extraordinaires de l'Assemblée générale, des séances plénières correspondantes consacrées aux enfants, de la Conférence internationale sur le financement du développement, de la deuxième Assemblée mondiale sur le vieillissement et du Sommet mondial pour le développement durable.

6. Les estimations préliminaires pour l'exercice biennal 2004-2005 comprennent un montant de 29,8 millions de dollars qui doit permettre de faire en sorte que les technologies de l'information et l'infrastructure des services communs soient portées à un niveau qui ne compromette pas l'exécution des programmes. D'après le paragraphe 5 du rapport, le Comité note qu'on envisage d'affecter ces ressources à tous les secteurs du budget qui ont été touchés par les mesures d'économie qui ont fait suite à l'adoption du montant initial de crédits pour 2002-2003. **Bien que le Comité ne mette pas en question la nécessité d'effectuer des investissements suffisants dans les innovations technologiques et l'infrastructure à l'Organisation des Nations Unies, il estime que des informations supplémentaires auraient dû être fournies à l'appui des ressources estimées à 29,8 millions de dollars, surtout en ce qui concerne l'impact sur les programmes des réductions que ces ressources doivent compenser. À cet égard, comme il l'a indiqué dans son rapport concernant le rapport sur l'exécution du budget-programme (A/57/7/Add.16, par. 3), le Comité consultatif a l'intention d'examiner, dans le contexte du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005, les changements à apporter au rapport sur l'exécution du budget compte tenu de l'adoption du système de budgétisation axé sur les résultats.**

7. L'esquisse budgétaire comprend un montant de 40,5 millions de dollars pour des activités ou des manifestations nouvelles ou élargies qui sont prévues ou émanent d'un mandat en 2004-2005. Comme il est indiqué au paragraphe 6 du rapport du Secrétaire général, ces ressources seraient nécessaires pour renforcer les

programmes afin d'être mieux à même d'appliquer les stratégies arrêtées dans le « plan de campagne » (A/56/326), notamment en renforçant la consolidation de la paix, les droits de l'homme et l'assistance humanitaire, les secteurs économique et social, les services de conférence et l'Office des Nations Unies à Nairobi. À cet égard, le Comité consultatif fait observer que les ressources pour les activités de consolidation de la paix doivent normalement être couvertes par l'allocation d'une somme forfaitaire pour les missions politiques spéciales et autres missions. Des crédits sont également prévus pour couvrir les dépenses supplémentaires nécessitées par le renforcement de l'infrastructure de sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève, y compris les améliorations supplémentaires de la protection des bâtiments et la mise en oeuvre de la seconde phase du système de surveillance intermédiaire. En ce qui concerne les améliorations de la sécurité à l'Office des Nations Unies à Genève, le Comité consultatif rappelle que ces ressources supplémentaires pour Genève au cours de l'exercice biennal 2004-2005 ont été prévues au paragraphe 18 du rapport du Secrétaire général sur le renforcement de la sécurité et de la sûreté des locaux des Nations Unies (A/56/848), qui contient la phrase suivante : « La prochaine étape du renforcement de l'infrastructure de sécurité, notamment la protection des bâtiments, la pose de cloisons et la mise en oeuvre de la deuxième phase du système de surveillance intermédiaire, dont le coût, à ce stade, est estimé à 5,6 millions de dollars, fera l'objet d'une demande de crédits dans le cadre du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005 ». Il n'a pas été prévu d'autres ressources supplémentaires pour l'amélioration de la sécurité dans d'autres lieux d'affectation au cours de l'exercice biennal 2004-2005 dans le rapport du Secrétaire général (A/56/848) et aucun nouveau crédit n'a donc été prévu pour les autres lieux d'affectation dans l'esquisse budgétaire.

8. Comme il est indiqué au paragraphe 7 de l'esquisse budgétaire, les ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales sont prévues au même niveau que pendant l'exercice budgétaire actuel, c'est-à-dire 223,3 millions de dollars. Selon le Secrétaire général, bien que la composition actuelle de ces missions soit susceptible de changer quelque peu pendant l'exercice 2004-2005, on ne prévoit pas que le nombre général en évoluera à la baisse. En tenant compte du crédit existant de 113,1 millions de dollars ouvert par l'Assemblée générale pour les missions politiques spéciales, un montant supplémentaire de 110,2 millions de dollars a été prévu par le Secrétaire général dans l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2004-2005.

9. **Le Comité consultatif fait observer que les ressources nécessaires pour les missions politiques spéciales d'un montant brut de 223,3 millions de dollars, indiqué au paragraphe 7 du rapport du Secrétaire général, ont été estimées il y a environ six mois, en mai-juin 2002. Le Secrétariat a informé récemment le Comité que les crédits nécessaires actualisés pour les missions politiques spéciales au cours de l'exercice biennal 2002-2003 sont dorénavant estimés à un montant brut de 215 millions de dollars (montant net : 201,2 millions de dollars) (voir A/57/7/Add.17, annexe I). Les recommandations du Comité concernant les estimations (voir par. 49 du document A/57/7/Add.17), sous réserve de l'approbation de l'Assemblée générale, entraîneraient une nouvelle réduction du montant brut de 215 millions de dollars (montant net : 201,2 millions de dollars) à 206 millions de dollars (montant net : 192,2 millions de dollars); la question du financement des missions politiques spéciales au cours de l'exercice biennal 2002-2003 est actuellement examinée par**

l'Assemblée générale. Le Comité fait observer que toute projection de cette estimation pour l'exercice 2004-2005 devrait tenir compte du fait que cette estimation comprend les ressources nécessaires pour les missions qui vont prendre fin ou dont le mandat sera modifié. D'autre part, on pourrait également supposer qu'il pourrait y avoir de nouveaux mandats pour des missions qui ne sont pas prévues actuellement. Dans ces circonstances, aux fins de l'estimation préliminaire, et en tenant compte des dispositions du paragraphe 11 de l'annexe à la résolution 41/213 de l'Assemblée générale, le Comité consultatif est d'avis que les crédits prévus pour les missions politiques spéciales dans l'esquisse budgétaire ne devraient pas dépasser un montant brut de 170 millions de dollars.

10. Au paragraphe 8 de l'esquisse budgétaire (A/57/85), le Secrétaire général invite l'Assemblée générale « à examiner si les missions politiques spéciales peuvent ressortir à la procédure actuelle d'estimation des besoins du budget ordinaire dans l'esquisse budgétaire et les budgets-programmes à venir ».

11. **À cet égard, le Comité consultatif rappelle qu'au paragraphe 8 de son rapport sur l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2002-2003 (A/55/685), il a estimé que, « dans la mesure où l'on continue d'avoir besoin de crédits au titre des missions politiques spéciales, les estimations à ce titre devraient encore figurer dans l'esquisse budgétaire ». Le Comité a également fait observer que, comme l'a réaffirmé l'Assemblée générale dans sa résolution 53/206, l'esquisse budgétaire doit aider à mieux prévoir les ressources nécessaires pour l'exercice biennal suivant, favoriser une plus grande participation des États Membres au processus budgétaire et faciliter ainsi la réalisation d'un accord aussi large que possible sur le budget-programme. À cet égard, le Comité a estimé qu'en ne mentionnant pas les dépenses prévues au titre des missions politiques spéciales, on allait à l'encontre de ces objectifs et il a recommandé qu'« un montant soit prévu dans l'esquisse budgétaire au titre des missions politiques spéciales ». Il n'y a aucune raison qui puisse convaincre le Comité consultatif de modifier son opinion sur cette question à l'heure actuelle et il estime qu'une plus grande expérience doit être acquise avant qu'on envisage de modifier la procédure actuelle, qui n'est appliquée que depuis l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2002-2003. Le Comité recommande donc qu'un montant continue à être prévu dans l'esquisse budgétaire au titre des missions politiques spéciales.**

12. Le montant du fonds de réserve est examiné au paragraphe 13 du rapport, où il est indiqué que le Secrétaire général recommande que ce montant soit maintenu au niveau de 0,75 % du total de l'esquisse budgétaire proposée pour l'exercice biennal 2004-2005, soit 21,4 millions de dollars. **Le Comité consultatif approuve la proposition du Secrétaire général et fait observer que le fonds de réserve sera utilisé conformément aux dispositions des résolutions 41/213 et 42/211 de l'Assemblée générale. Cela devrait être porté à l'attention des organes directeurs lorsqu'ils doivent prendre des décisions qui ont des incidences financières.**

13. Le Comité consultatif a été informé le 12 décembre 2002 que le chiffre de 2 857 900 000 dollars figurant dans l'esquisse budgétaire pour l'exercice biennal 2004-2005 serait remplacé par le chiffre de 2 975 100 000 dollars lorsqu'on utilise le même ensemble de taux et de coûts standard prévus que ceux qui ont été

appliqués dans le premier rapport sur l'exécution du budget de l'exercice biennal 2002-2003. Le Comité consultatif fait observer que le niveau global des dépenses estimatives pour l'exercice biennal 2004-2005 dépendra, en partie, de la décision que l'Assemblée générale prendra au sujet des recommandations de la Commission de la fonction publique internationale qui sont actuellement examinées par la Cinquième Commission.

14. Le Comité consultatif recommande donc que l'Assemblée générale adopte un montant estimatif préliminaire de 2 milliards 920 millions de dollars pour l'exercice biennal 2004-2005 aux taux révisés de 2002-2003. Avant d'adopter ce montant pour l'esquisse budgétaire, l'Assemblée générale souhaitera peut-être tenir compte des observations et des commentaires faits par le Comité consultatif dans les paragraphes ci-dessus. Ces commentaires et observations devraient également être pris en considération par le Secrétaire général lors de l'élaboration du projet de budget-programme pour l'exercice biennal 2004-2005.
